

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

25.10.2024

DATE D’AFFICHAGE

13.11.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	20
Votants	28

N° 065/2024

OBJET :

2 – FINANCES

2-1) Demande de subvention au titre du fonds vert – Financement de l'étude de projection du trait de côte à 30- 100 ans

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Thierry Raoul avec procuration à Patrick Berthelot
- Clélia Gaudin avec procuration à Dominique Guillois
- Typhaine Velly avec procuration à Michel Galand
- Valérie Pitel avec procuration à Yann Cusset
- Thierry Beaurienne avec procuration à François-Xavier Deflou
- Françoise Ségalen avec procuration à Jean-Luc Guénnégues
- Antonella Gironi avec procuration à Chantal Sévellec
- Pascal Durand avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Hervé Le Roux a été élu secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, Responsable communication – Marina Ely, Assistante de Direction

Le fonds d'accélération de la transition écologique, plus communément dénommé « Fonds vert », a vocation à accompagner financièrement les collectivités dans leurs investissements et leurs actions territoriales en faveur de la transition écologique.

Dans un objectif d'adaptation au changement climatique, les opérations financées par le Fonds vert doivent permettre de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre d'opérations d'anticipation et d'adaptation aux effets du changement climatique et au recul du trait de côte.

Du fait de l'inscription de la commune de Crozon sur la liste des communes impactées par l'érosion, la collectivité a l'obligation d'élaborer une cartographie de projection du recul du trait de côte aux horizons 30/100 ans et de l'intégrer dans ses documents d'urbanisme conformément aux dispositions de l'article L 321-15 du code de l'environnement et des articles L121-22-1 et L121-22-2 du code de l'urbanisme.

Cette opération étant éligible au titre du Fonds vert, M. le Maire propose de solliciter l'aide financière de celui-ci, au taux maximum de 80 % des sommes qui seront engagées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 3 abstentions (Chantal Sévellec (2) et Noël Blanchard),

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière au titre du fonds vert à hauteur de 80 % dans le cadre de l'opération visée ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, 7 novembre 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20241107-065-2024-DE
Date de télétransmission : 07/11/2024
Date de réception préfecture : 07/11/2024